



électricité de strasbourg réseaux

Proposition technique et financière du 27/05/2014 pour un déplacement d'un ouvrage électrique

Numéro d'affaire : 2014061669

Établie entre :

**CONSEIL GENERAL DU BAS RHIN
PLACE DU QUARTIER BLANC
67964 STRASBOURG**

et

**Le Gestionnaire de Réseau de Distribution d'ÉS Réseaux
Électricité de Strasbourg SA
(désigné ci-après « GRD ÉS Réseaux »)**

représenté par :
Pierre KIEFFER

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE VOTRE PROJET

Déplacement d'ouvrage électrique - CONSEIL GENERAL

Adresse du projet :

RD 1004

67440 MARMOUTIER

- déplacement du branchement existant.

Nous portons à votre connaissance que tous travaux qui seraient réalisés à votre initiative sur les installations électriques, qu'elles soient votre propriété ou la nôtre, qui compromettraient la solidité des ouvrages et qui mettraient en danger les personnes et les biens (incendie, électrisation, court-circuit, chute de mât, etc...) peuvent constituer une infraction pénale passible de poursuites judiciaires. Ce type de travaux ne peut être réalisé que par le gestionnaire du réseau de distribution ou toute entreprise désignée par lui.

REGLEMENTATION ET DISPOSITIONS DU GRD ÉS RESEAUX

Votre participation aux frais de déplacement de votre opération est fixée conformément à la réglementation en vigueur :

- décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 relatif à la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,
- arrêté du 28 août 2007, modifié et complété par l'arrêté du 21 octobre 2009, et fixant le calcul de la contribution mentionnée aux articles L341-2 et L342-8 du code de l'énergie relatif à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les valeurs des coefficients de réfaction pour l'extension et le branchement, ainsi que la date d'entrée en vigueur du barème mentionné ci-dessous,
- l'arrêté du 21 octobre 2009 modifiant et complétant l'arrêté du 28 août 2007,
- à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement



électricité de strasbourg réseaux

- au barème du Distributeur ES Réseaux pour la facturation du raccordement au réseau public de distribution d'électricité approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie en date du **04/02/2010** et à la Documentation Technique de Référence du GRD ES Réseaux.

DETAIL DE VOTRE PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENT DU BRANCHEMENT EXISTANT

Le montant de votre participation aux frais de raccordement est calculé selon les éléments du devis **définitif** joint en annexe et s'élève à **11 040,10 € HT, soit 13 248,12 € TTC, TVA au taux de 20,00% comprise.**

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de **13 semaine(s)**.

Ce délai correspond à :

- **9 semaine(s)** d'étude et d'instruction du dossier. Il entrera en vigueur après réception **du bon pour accord accompagné de votre bon de commande.**

- **4 semaine(s)** de travaux

Il entrera en vigueur :

- après réception du bon pour accord accompagné de votre paiement,
- après étude et instruction du dossier,
- sous réserve de l'obtention des autorisations administratives recherchées par nos soins,
- sous réserve que notre intervention soit effectivement réalisable sur le site (libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place,).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour valider votre commande, veuillez nous faire parvenir :

- un bon de commande
- la présente proposition technique et financière dûment complétée et signée par vos soins.

- **Le montant total de votre participation financière indiqué ci-dessus 11 040,10 € H.T., soit 13 248,12 € T.T.C. sera à régler conformément à la facture que nous vous transmettrons à la fin des travaux.**

Délai de paiement de la facture :

Le point de départ du délai de paiement est la date d'émission de la facture. Le Demandeur du raccordement se libèrera des sommes dues au titre des facturations prévues ci-dessus dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

MISE SOUS TENSION

La mise sous tension des ouvrages de raccordement ainsi que la mise en service de vos installations sont conditionnées par le paiement intégral des sommes dues au titre de votre participation financière.



électricité de strasbourg réseaux

MODALITES D'ACCEPTATION DE LA PRESENTE OFFRE

Pour valider votre commande, veuillez nous faire parvenir :

- le «**BON POUR ACCORD**» ci-joint dûment complété, sans modification ni réserve, daté et signé,
- bon de commande

Une facture acquittée vous sera établie dès la réception et l'enregistrement de votre paiement.

La présente offre est valable 3 mois à compter du 27.

Les travaux de raccordement devront être démarrés dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la présente proposition, faute de quoi le présent chiffrage sera révisé.

L'acceptation de la présente proposition technique et financière constitue l'expression du plein et entier accord entre les parties relativement à son objet. Ces dispositions annulent et remplacent toutes propositions, tous documents, échanges de lettres relatifs au même objet qui auraient pu être établis antérieurement à son entrée en vigueur. Tout désistement de la part du Demandeur entraînera la facturation de la totalité des dépenses déjà engagées par le GRD ÉS Réseaux.

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations du GRD ÉS Réseaux (catalogue disponible sur le site www.es-reseaux.fr).

Toutes vos correspondances référéncées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

**ÉS Réseaux
Électricité de Strasbourg SA
Gestionnaire Réseau Distribution
A l'attention de Pierre KIEFFER**

**26 Bld Wilson
67932 STRASBOURG CEDEX 9**

Détail de votre participation financière

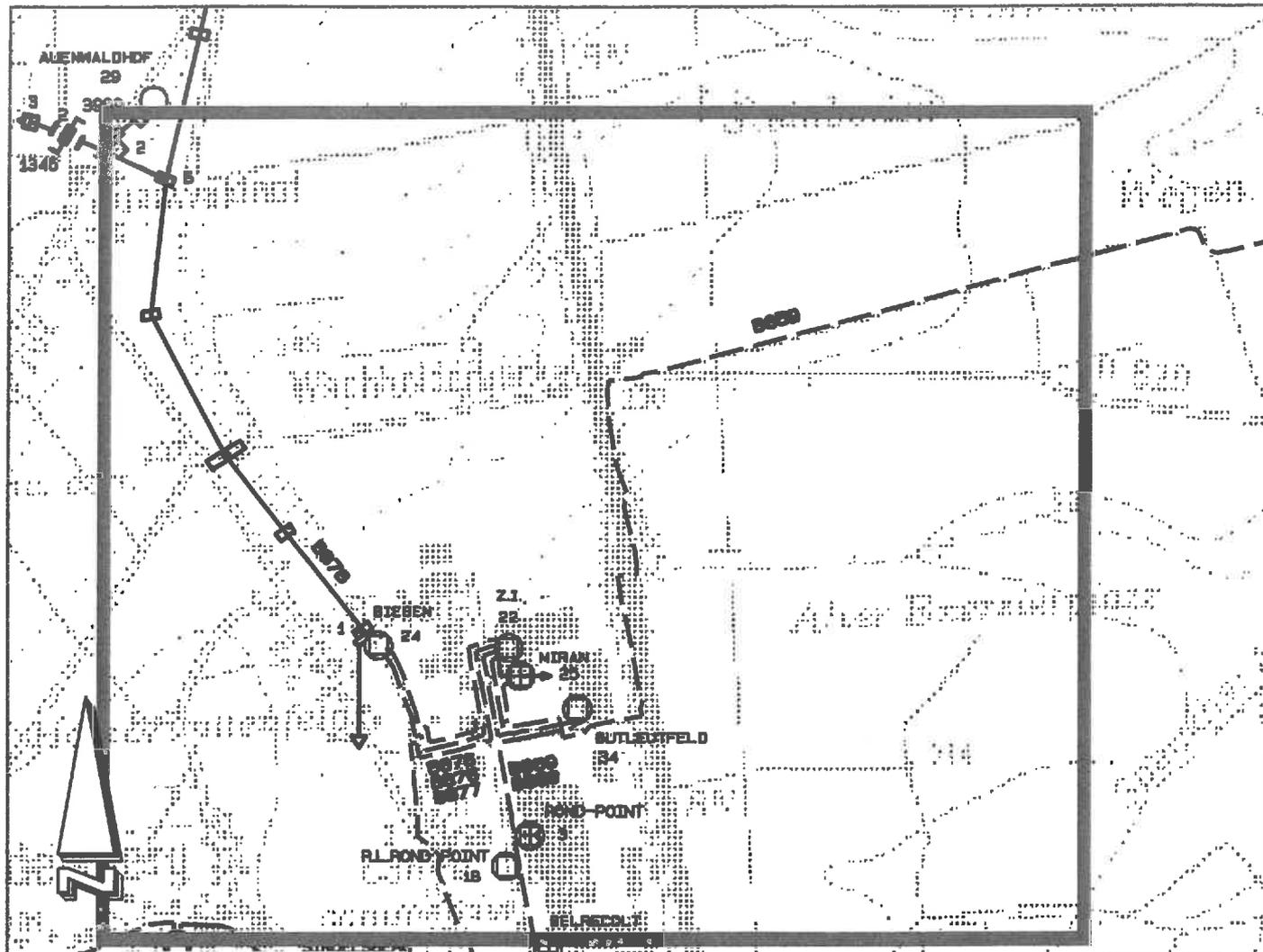
Numéro d'affaire : **2014061669**
 Numéro devis : **2014061669D01**
 Type de devis : **Définitif**
 Objet : **Modification ou déplacement d'ouvrage électrique**
Modification ou déplacement d'ouvrage électrique - Professionnel - CONSEIL GENERAL

Travaux sans participation distributeur (sans réfaction)	
Réseau BT aérien	11 040,10
240,0 Mètre(s) Remplacement câble autoporté BT 3 x 70 + 70 mm ² Al (Fourniture et pose, y compris accessoires et supports) 1,00 Remplacement de 5 poteaux bois pour rehaussement de la ligne	
Total non réfacté HT	11 040,10
Coefficient de réfaction (0 %)	1 - 0,00
Total réfacté HT	11 040,10

Autres travaux réseau à charge distributeur	
Réseau HTA souterrain	19 683,37
130,0 Mètre(s) Câble HTA 3 x 240 mm ² Al (Fourniture et pose, y compris accessoires et terrassement) 100,0 Mètre(s) Mise HS câble HTA 3 x 240 mm ² existant	
Total non réfacté HT	19 683,37
Coefficient de réfaction (100 %)	1 - 1,00
Total réfacté HT	0,00

RECAPITULATION GENERALE			
	Coût total des travaux	Coefficient de réfaction	Coût à la charge du demandeur
Autres travaux réseau à charge distributeur	26 251,03 €	1,00	0,00 €
Total général des travaux avec réfaction	26 251,03 €		0,00 €
Travaux sans participation distributeur (sans réfaction)			11 040,10 €
Montant HT à votre charge			11 040,10 €
Montant TVA 20%			2 208,02 €
Montant TTC à votre charge			13 248,12 €

PLAN PROJET



PLAN DE SITUATION

Attention : ce plan projet n'indique pas avec précision l'emplacement des ouvrages existants dans la zone où se situent les travaux projetés. Les exécutants de travaux doivent par conséquent respecter au préalable les dispositions en vigueur relatives à l'exécution de travaux à proximité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques.

Demande d'Autorisation N°: 2014061669

Plan N°: 2014061669 A



Electricité de Strasbourg réseaux
Département Ingénierie Réseaux

MARMOUTIER - Modification ou déplacement d'ouvrage électrique - Professionnel - CONSEIL GENERAL

COMMUNE(S) CONCERNEE(S) :
MARMOUTIER
Insee. 67283

03				
04				
05				
02				
01				
00	10.04.14	LB	SOUM T	ST
IND	DATE	DESSINATEUR	CHARGES D'AFFAIRES	VISA